

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-233
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
ATTRIBUTION
D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE
DE SOLIDARITE A
LA COMMUNE DE
POMAS (AUDE)
SUITE A LA
TORNADE DU 24
AOÛT 2026

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 SEPTEMBRE
2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 SEPTEMBRE
2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 06 OCT. 2026

Séance du Conseil Municipal du mardi 29 septembre 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, GANGLOFF Didier, BATIGNE Brigitte,
GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne, KICKOFF Gladys,
FREUDENREICH Patrick, VIALARET Max, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, PERLES Bruno, DE ALMEIDA Marie, PERRIN
Afaf, CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard,
MOUTON Jean-Baptiste, DERKAOUI Calvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

DE LA CASA Javier donne pouvoir à GREFFIER Philippe,
LAMMOGLIA Éric donne pouvoir à GIRY Christophe,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absents : GAÏANI Audrey, ESTRADA Quentin,
FERNANDEZ Sandrine.

Secrétaire : VIALARET Max.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06 OCT. 2026
ID : 011-211100763-20260929-DB2026233-DE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une tornade d'une intensité exceptionnelle a balayé la commune de Pomas, le 24 août 2026, impactant lourdement 300 habitations et causant plusieurs dizaines de blessés.

Cette tornade d'une ampleur historique a été la cause de dégâts matériels considérables.

C'est dans ce cadre que l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a sollicité les collectivités territoriales pour venir en soutien financier à la commune.

VU l'appel à la solidarité lancé par l'Association des Maires de l'Aude (AMA) et l'Association des Maires de France (AMF) ;

CONSIDERANT les dégâts majeurs causés par la tornade du 24 août 2026 sur le territoire de la commune de Pomas, ayant gravement touché les habitations et les équipements publics, notamment l'école communale ;

CONSIDERANT la nécessité d'apporter un soutien financier à cette commune pour l'aider à faire face aux dépenses urgentes de reconstruction et de sécurisation ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

OCTROIE une subvention exceptionnelle de solidarité d'un montant de 5 000.00€.

PRECISE que cette somme sera versée sur le compte bancaire spécifique "Solidarité Pomas" ouvert par l'Association des Maires de l'Aude (AMA) pour centraliser et redistribuer les fonds.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026, à l'article 65748.

L'AUTORISE à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 29 Septembre 2026

Le Maire,



Philippe GREFFIER

